



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 22 janvier 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Dans le cadre du projet d'élargissement de l'autoroute A3, une première étape a été franchie en date du 23 mars 2025 avec l'ouverture du premier tronçon à 2x3 voies et l'introduction de la première voie de covoiturage au Luxembourg, reliant l'aire de Berchem à la Croix de Gasperich.

À la suite d'un bilan intermédiaire sur le fonctionnement pratique de la réglementation du tronçon en automne 2025, des modifications ponctuelles de la réglementation ont été mises en place.

Ces changements semblent, ou bien mal connus, ou bien mal respectés et manquent de clarté.

Nous aimerions dès lors savoir de Madame la ministre :

- Quels sont les résultats des contrôles, ne donnant pas lieu à des avertissements taxés, de la Police sur le respect des règles du covoiturage et de la vitesse changeante ?
- Quels sont les appréciations du Ministère sur l'impact de ces règles du covoiturage et de la vitesse changeante ?
- Ces résultats sont-ils différents des impressions exprimées par les utilisateurs journaliers ?

- A partir de quand les radars devant enregistrer le non-respect des règles de covoiturage seront mis en service ?
- Comment les utilisateurs seront mieux informés des changements des règles et des horaires changeants ?
- Est-il envisageable d'autoriser l'utilisation de la bande de covoiturage pour tous les automobilistes hors des heures de pointe , surtout en cas de bouchons interminables en direction de Trèves?
- Qu'en est-il de la mise en service d'une voie de covoiturage à partir ou en direction de la frontière belge, considérant que le relais de la voie de covoiturage belge est déjà en place ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Mars Di Bartolomeo
Député



Yves Cruchten
Député